

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

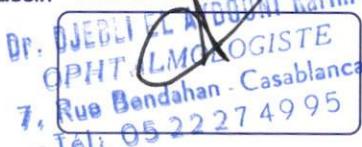
- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent (e)	
Matricule :	2495
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)
Nom & Prénom : TAHTA NADIA	
Date de naissance : 1955	
Adresse : Rue 22 n°35 lotissement TAHATARONA - CASABLANCA	
Tél. :	Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin :	
	
Date de consultation : 01/3/2024	
Nom et prénom du malade : TAHTA NADIA	
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie : Affection oculaire	
Affection longue durée ou chronique : <input type="checkbox"/> ALD <input type="checkbox"/> ALC Pathologie :	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/03/24	ctc	01		DR. DJEBLI EL AYDOUBI KARIM OPHTALMOLOGISTE 1, Rue Bandahan - Casablanca Tel: 05 22 749 95

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE HAY RAJA Hikmat ABUTIKA Docteur en pharmacie 125 Bis, AV Des Platades Rd Anouar Hay Raja L'Hergate Casablanca - Tel: 05 22 749 95	01/03/24	248.80

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
PHARMACIE HAY Hikmat ABUTIKA Docteur en pharmacie 125 Bis, AV Des Platades Rd Anouar Hay Raja L'Hergate Casablanca - Tel: 05 22 749 95	01/03/24		

AUXILIAIRES MEDICAUX

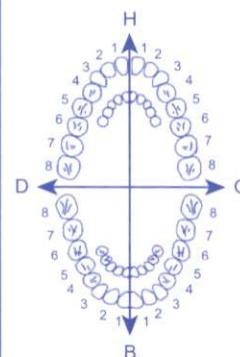
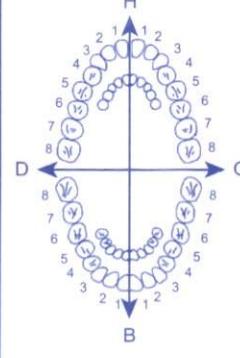
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412	21433552	
	D	00000000	00000000	
	B	35533411	11433553	
	G			
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Djebli El Aydouni Moulay Karim

OPHTALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux
Diplômé de la Faculté de Médecine
de Marseille

الدكتور الجبلي العيدوني مولاي كريم

أمراض العيون

خريج كلية الطب بمرسيليا
أمراض و جراحة العيون

Casablanca, le : الدار البيضاء، في

Casablanca, le 01 mars 2024

TAHA Nadia

TIMOCOMOD 0,50% (timolol) collyre fl

91,80
1 goutte matin et soir, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

XALATAN 0,005% (latanoprost) collyre fl

157,00
1 goutte le soir, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

THEALOSE

1 goutte 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

248,80

PHARMACIE HAY RAJA
Hicham ABOUTIKA
Docteur en pharmacie
125 Rue Ben Dahan
Hay Raja Casablanca - Tél: 05.22.27.49.95

Dr. DJEBLI EL AYDOUNI MOULAY KARIM
OPHTHALMOLOGISTE
1, Rue Ben Dahan - Casablanca
Tél: 05.22.27.49.95

7, Rue Ben Dahan - Casablanca - Tél. : 05.22.27.49.95 / 05.22.47.46.17

INPE : 091045195

7, Rue Ben Dahan - Casablanca - Tél. : 05.22.27.49.95 / 05.22.47.46.17

STERILE A



25°C

معقم

تاريخ أول فتح

Date de première ouverture



3 06620 42 00329 5

Distributeur au Maroc par :

Laboratoire S.M.T.E.A.
B.P.N° : 27182 Bouskoura - Maroc
P.P.C : 157,00 DH



VR2762C10MAB/0722

héalose®

Tréhalose 3 %
Glycinate de sodium
0,15 %
Ophthalmique
Nettoye, hydrate
et rafraîchit la surface
oculaire

10 ml

ur

Jamjoom Pharma
jamjoom.com

Solution Ophthalmique stérile
Voie oculaire

2,5ml

Latanoprost

LATANOJP 0,005%

LATANOJP 0,005%
Latanoprost

Lot:

Exp:

PPV : 91 DH 80

